

## PAROLES, PAROLES ET PAROLES, ÇA SUFFIT !!!

Les déclarations du ministre de la Santé et de l'Accès aux soins :

Décembre 2024 sur Télé Grenoble : « Nos hôpitaux sont saturés, nos soignants épuisés, et les patients en souffrance. Il est crucial de réformer la formation, la rémunération et l'organisation des soins. »

Janvier 2025 sur BFMTV : « Mais moi, je veux surtout être un ministre de la Santé qui protège la population et qui prend soin de ses soignants. »

Mars 2025 au Sénat : « Je tiens à être un ministre de la Santé qui prend soin de nos professionnels de santé... »

Avril 2025 sur France Info : « La principale richesse du système de santé, ce sont les soignants, donc il faut en prendre soin. »

**La Fédération FO des personnels des services publics et des services de santé (FO-SPSS) rappelle au ministre qu'il est temps de passer des déclarations d'intention aux actes concrets car les paroles n'ont jamais pris soin de ceux qui soignent.**

Depuis sa nomination, le ministre démultiplie les déclarations sur la nécessité de « prendre soin des soignants », insistant sur la prévention de l'épuisement professionnel, la reconnaissance des métiers et la reconstruction de la confiance.

Ces discours pourraient, s'ils étaient suivis d'effets, et non décalés des prises de décisions et des réalités de terrain, apparaître intéressants. Mais sans actes, ils ne font que renforcer la frustration des professionnels de santé et leur colère vis-à-vis des pouvoirs publics.

**Le constat est sans appel et FO fustige une parole politique en décalage avec les besoins :**

- Une revalorisation insignifiante de la valeur du point en 2023 (+1,5 %) et 5 petits points d'indice majoré au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ceci malgré l'inflation et les tensions en termes de ressources humaines ;
- Des conditions de travail de plus en plus dégradées, au regard des sous-effectifs chroniques avec la continuité d'une politique d'austérité visant à la fermeture de lits ;
- Des établissements en tension financière, à la fois dans le secteur sanitaire, social et médico-social, qui peinent à recruter ou à maintenir leur activité.

- Des budgets contraints, par un ONDAM notablement insuffisant au regard des besoins des établissements et de la prise en charge de la population, dans un contexte où les annonces de lois de programmation apparaissent comme un leurre.
- Une circulaire du Premier ministre Bayrou du 24 avril 2025 relative à l'efficacité et à la performance des établissements de santé imposant aux chefs d'établissements des plans d'économies.
- L'introduction d'un abattement de 10 % sur la rémunération des fonctionnaires en cas de maladie ordinaire.

Ces écarts renforcent un sentiment d'abandon profond chez les professionnels, favorisant l'épuisement professionnel qui continue d'augmenter, ainsi qu'une perte de confiance dans la parole publique, faute de traduction concrète.

#### **C'est pourquoi, la Fédération FO-SPSS revendique :**

- L'ouverture immédiate de places dans les instituts de formation IFSI, IFAS...
- L'ouverture de négociations sur les salaires pour l'ensemble des filières professionnelles ;
- Des moyens humains et financiers pérennes, à la hauteur des besoins des établissements et non de simples annonces ponctuelles ;
- Des recrutements facilités et statutaires dans tous les secteurs : sanitaire, médico-social, et social ;
- La mise en place de ratios soignants/soignés pour améliorer la qualité et la sécurité des soins ainsi que les conditions de travail des professionnels ;
- Une revalorisation réelle des carrières et des formations ;
- La mise en œuvre d'une véritable politique de prévention des risques professionnels ;

#### **La Fédération FO-SPSS exige des actes forts.**

Dans ce contexte, un énième rapport sur la santé des professionnels de santé a été publié le 9 octobre 2023. Ce rapport formule des recommandations essentielles, que la Fédération FO-SPSS revendique avec les personnels depuis des années :

- Faire de la santé des professionnels de santé une priorité du système de santé ;
- Prévenir les risques professionnels en dotant la médecine du travail de moyens suffisants pour garantir un accès effectif à la prévention et aux soins pour tous les professionnels de santé ;

**Pour cela, La Fédération FO-SPSS revendique la mise en place immédiate d'une protection sociale complémentaire (PSC) prise en charge par l'employeur, en complément et sur les bases de l'amélioration significative du dispositif « soins (dits gratuits) » pour les professionnels de santé (articles 722-1 et -2) ;**

À ce jour, aucun signal fort, aucune avancée concrète de la part du ministre de la Santé et de l'Accès aux soins, malgré ses déclarations lors du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière du 16 avril dernier. Pourtant, si le ministre de la Santé veut faire de la prévention sa priorité, celle-ci doit, entre autres mesures, passer par une PSC de haut niveau.

FO est déterminée à se battre pour qu'il ne s'agisse pas d'un rapport de plus, que l'on classe, comme tant d'autres, dans les tiroirs de l'oubli institutionnel, pendant que les professionnels, eux, s'épuisent, quittent le métier ou renoncent à l'embrasser, ou même encore tombent malades.

**La Fédération FO-SPSS déclare sans détour : l'heure est grave et le temps est compté.**

L'attractivité et la fidélisation des professionnels de santé ne seront possibles qu'à une seule condition qui implique :

- Une amélioration réelle des conditions de travail ;
- Une reconnaissance salariale juste et négociée ;
- Une ouverture immédiate des discussions sur la santé et le mieux être au travail ;
- Et surtout, un recrutement massif et structuré, accompagné d'un investissement dans la formation.

**Monsieur le ministre, les discours ne suffisent plus.**

**L'urgence est là et les professionnels attendent des actes.**

**FO appelle à un sursaut politique clair, courageux et cohérent envers les promesses faites.**

**Le secrétariat fédéral**

Paris, le 16 juin 2025

Fédération des Personnels  
des Services Publics et  
des Services de Santé  
Force Ouvrière

[www.fo-publics-sante.org](http://www.fo-publics-sante.org)  
[fo.sante-sociaux@fosps.com](mailto:fo.sante-sociaux@fosps.com)  
[fo.territoriaux@fosps.com](mailto:fo.territoriaux@fosps.com)

Tél. : 01 44 01 06 00

153 - 155 rue de Rome  
75017 PARIS